



AVIS AUX PROPRIÉTAIRES ET RÉSIDENTS

DESTINATAIRES : Propriétaires et résidents des promenades Crescent et Oval et des rues North Arm, Howard et des Vétérans

DATE : Le 5 juin 2023

OBJET : **Remplacement de l'aqueduc, secteur Lakeview, phase 2**

La Ville de Gatineau désire vous informer que des travaux débiteront dans les prochaines semaines dans votre quartier ainsi que face à votre propriété. Les travaux seront exécutés par la firme Duroking et sont prévus pour une durée totale approximative de sept mois. La majorité des travaux seront réalisés en 2023, mais certains travaux pourraient être parachevés en 2024.

Les travaux comprennent principalement le remplacement du réseau d'eau potable incluant le remplacement des branchements de services jusqu'à la limite d'emprise municipale, le reprofilage des fossés, le remplacement des ponceaux problématiques, l'ajout d'un trottoir face à l'école South Hull, la réfection de la chaussée ainsi que la remise en état des lieux.

Nous souhaitons obtenir votre collaboration afin de retirer tout obstacle qui pourrait être présent à l'intérieur de l'emprise municipale. En vertu du Règlement municipal no 801-2017, la Ville ne peut être tenue responsable de tout bris au niveau de biens privés (plantations ou aménagements paysagers à conserver, systèmes d'arrosage mécanisés, lampadaire, affiche, muret, clôture, etc.) qui seraient présents à l'intérieur de l'emprise municipale lors de la réalisation des travaux.

L'alimentation en eau potable ainsi que la protection incendie seront temporairement assurées par l'entremise d'une conduite d'eau potable installée en surface à l'avant de vos propriétés. Il est possible que des interruptions sporadiques d'approvisionnement en eau surviennent au cours des travaux, mais elles seront de courte durée. Vous recevrez un avis vous indiquant l'entrée en vigueur de l'alimentation temporaire en eau potable et les consignes à respecter à cet égard.

Certains travaux spécifiques, effectués devant votre résidence, pourraient rendre inaccessible l'usage de votre entrée privée pour une courte période, mais un avis vous sera distribué, à l'avance, par l'entrepreneur. Dans ce cas, un emplacement de stationnement temporaire vous sera désigné pendant l'entrave.

Les travaux nécessiteront des fermetures complètes pour certaines rues du secteur en fonction de l'avancement des travaux. Des chemins de détour seront aménagés sur les rues adjacentes. De façon générale, la circulation locale sera permise dans la zone non excavée des travaux et un accès piétonnier aux résidences sera maintenu en tout temps. Toutefois, le stationnement sur rue pourrait être interdit dans les zones de travaux, selon l'avancement et la nature des travaux en cours, ainsi que sur les chemins de détour.

Soyez assuré que toutes les mesures appropriées seront mises en œuvre afin de minimiser les inconvénients que ces travaux pourraient occasionner aux résidents du secteur.

La Ville de Gatineau vous invite à faire preuve de prudence, à respecter la signalisation temporaire et à éviter de vous approcher de la machinerie lourde et des zones d'excavation.

Vous pouvez prendre connaissance des plus récentes mises à jour sur l'évolution du projet en consultant le site internet de la Ville de Gatineau au www.gatineau.ca/travaux. Des informations sur les travaux, l'échéancier ainsi que les entraves prévues au réseau routier s'y retrouvent.

Pour toute question ou situation nécessitant une intervention sur le chantier, veuillez contacter le centre d'appels non urgents de la Ville en composant le 311.

Nous vous remercions de votre compréhension et de votre collaboration. Veuillez recevoir nos salutations distinguées.